

N<sup>o</sup> 120. — DÉCISION du 31 mai 1874 portant remise du commandement des Etablissements français de l'Océanie par M. le capitaine de vaisseau de Jouslard à M. Girard, commissaire de la marine.

Nous, Commandant des Etablissements français de l'Océanie, Commissaire de la République aux Iles de la Société,

Vu l'arrivée dans la colonie de M. Girard, commissaire de la marine, nommé Commandant des Etablissements français de l'Océanie aux Iles de la Société par décret du 6 août 1870 ;

Après nous être entendu avec notre successeur pour notre remise de service,

DÉCIDONS :

M. Girard, commissaire de la marine, sera débarqué le 1<sup>er</sup> juin du transport *Rance*, et prendra à compter de ce jour le commandement des Etablissements français de l'Océanie.

Papeete, le 31 mai 1874.

Signé : DE JOUSLARD.

---

#### NOMINATIONS, MUTATIONS, Etc.

N<sup>o</sup> 121. — Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 4 mai 1874, l'indigène Maino a Paruru a été nommé mutoi-postier de Taravao, en remplacement de Toina a Meu, démissionnaire, pour compter du 1<sup>er</sup> avril 1874.

N<sup>o</sup> 122. — Par décision de M. l'Ordonnateur *p. i.* en date du 11 mai 1874, la solde de M. Miller (Georges), écrivain auxiliaire de la marine, a été portée de 800 à 1,000 francs par an.

N<sup>o</sup> 123. — Par décision de M. le Commandant Commissaire de la République en date du 13 mai 1874, prise sur la proposition de l'Ordonnateur f. f. de Directeur de l'Intérieur, M. Merlhes, magasinier du service Local, a été nommé agent spécial à Papeete, en remplacement de M. Buchin, démissionnaire.

N<sup>o</sup> 124. — Par décision de M. l'Ordonnateur *p. i. f. f.* de Directeur de l'Intérieur, le sieur Thiébaud (Donat), gendarme à pied du